

Vendredi 27 OCTOBRE 2017 – 20 h 30 – Mairie du Vernet Sainte Marguerite

**Présents** : Laurent DABERT, Maire, Béatrice CHANDEZON, Jean-Baptiste BELLOT, Marilyne MERLE, adjoints, Marie-France GUIEZE, Eric DE SOUSA, Christophe GOMINARD, Guylaine DUPUY et Bernard VANTALON.

**Absent excusé** : Franck DACKO a donné pouvoir à Guylaine DUPUY

**Secrétaire** : Marilyne MERLE

**Rappel de l'ordre du jour :**

Délibération : vente Dodge Pompiers  
Délibération : Pôle Santé Centre de Gestion 63  
Délibération assainissement AEP saignes : approbation AVP  
Délibération : projet de motion SSIAD  
Délibération : autorisation signature baux de chasse  
Délibération : tarifs salle des Fêtes  
Délibération : non valeur facture 2014 EAU  
Décisions modificatives FPIC Communauté de communes  
Questions diverses  
Repas des aînés  
Demande d'échange de terrain  
Emploi Ecole Notre Dame  
Bail « Michel DRIEUX »  
Travaux Monne  
Programme DETR  
Point sur accessibilité

## **1. Vente Dodge**

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de vendre le Dodge des Pompiers, appartenant à la commune, à monsieur MONNET Fabien pour une valeur de deux mille trois cents euros (2300 euros).

## **2. Pôle Santé Centre de Gestion 63**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adhère à compter du 1er janvier 2018 à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle santé au travail (option 1) proposé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale.
- autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,
- inscrit les crédits correspondant au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au Pôle santé au travail.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

## **3. Assainissement AEP Saignes : approbation AVP**

Pour se conformer à la législation en vigueur en matière d'assainissement et conformément à l'avant projet général établi en 2004, et le zonage d'assainissement, la commune du Vernet Ste Marguerite souhaite poursuivre les travaux d'assainissement sur son territoire.

Après Le Bourg, Cluchat, Monne et Mareuge, il est logique de continuer par le village de Saignes.

D'autre part, l'arrêté de déclaration d'utilité publique sur les ressources en eau communale, établi par le Préfet du Puy-de-Dôme en date du 4 décembre 2015, permettra la réfection du réseau d'eau potable du village de Saignes (réseaux privés avec présence de Plomb).

Les travaux de réfection du réseau d'eau potable du village de Saignes s'inscrivent donc dans la régularisation des ressources en eau potable.

Enfin, la station d'épuration du bourg dispose d'une capacité suffisante pour recevoir les effluents des habitants du village de Saignes, inclus dans le bassin versant de la Couze Chambon.

Le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet établi par le bureau d'études SOMIVAL. Ce projet comporte :

- des travaux préliminaires, (sondage, repérage des canalisations existantes, marquage et piquetages des ouvrages souterrains etc....).
- la réfection du réseau d'eau potable ancien et obsolète qui présente des dysfonctionnements et comporte des branchements en plomb, l'installation d'un compteur général au départ du réservoir de Saignes qui sera conservé et équipé d'un dispositif de traitement de désinfection, le raccordement électrique du réservoir et la reprise des branchements et la pose de compteurs individuels.
- le réseau d'assainissement existant sera conservé pour servir de réseau d'eaux pluviales (fossés busés), les parties endommagées par les travaux seront remplacées.
- la création d'un réseau séparatif d'eaux usées comprenant un réseau de collecte et un réseau de transfert entre le hameau de Saignes et celui du Bourg du Vernet.
- Frais divers : ingénierie, publicité, reprographie, contrôles caméra, tests, imprévus...

L'estimation financière de ce dossier se décompose comme suit :

Désignation des Travaux	Montant estimatif H.T. (€)
Travaux préliminaires	6 000
Travaux eaux usées : réseau de collecte	242 000
Travaux eaux usées : réseau de transfert	121 000
Sous/total assainissement	363 000
Travaux d'eau potable : réseaux d'eau + branchement	142 000
Sous/total eau potable	142 000
Travaux réseau d'eaux pluviales	110 000
Sous/total eaux pluviales	110 000
Frais annexes : divers et imprévus dont maîtrise d'œuvre	79 000
TOTAL H.T	700 000
TVA 20 %	140 000
TOTAL T.T.C	840 000

Le conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré DECIDE :

D'approuver l'avant-projet établi par SOMIVAL,  
De solliciter les aides financières du Département et de l'Agence de l'Eau,  
D'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

#### **4. Projet de motion SSIAD**

Un collectif de service de soins infirmiers à domicile s'est créé afin de porter des revendications communes concernant les moyens budgétaires nécessaires au fonctionnement de leurs services.

- Considérant que les collectivités/associations/EHPAD/centres hospitaliers, exercent pour le compte de l'ARS des missions de soins infirmiers à domicile et que l'ARS est tenu d'apporter les financements nécessaires au bon fonctionnement de leurs services,
- Considérant que les dotations sont insuffisantes au regard aux moyens nécessaires au bon fonctionnement de ces services,
- Considérant que la date de réception de la notification de dotation pour l'année en cours n'arrive qu'en juillet et que ce n'est pas acceptable pour anticiper les dépenses de fonctionnement,
- Considérant que les déficits cumulés sur l'année mettent en péril le maintien de ces services d'utilité publique sur le territoire Puydômois,
- Considérant que les pathologies et degrés de dépendance augmentent, que les hôpitaux sont surchargés, qu'il n'y a aura pas de places créées en EHPAD d'ici 2021, et qu'il est vital de maintenir et soutenir le soin à domicile,

Les représentants élus de ces structures:

- Rappellent l'obligation d'un financement 100% sécurité sociale
- Refusent de voter des budgets insincères sur estimation des recettes qui proviennent de l'ARS,
- Refusent de trier les patient-e-s en fonctions de leurs pathologies et de leurs degrés de dépendances,
- Refusent de licencier les agents,
- Refusent de ne pas pouvoir payer les actes infirmiers indispensables aux soins prescrits,

Et demandent :

- Une revalorisation des dotations de l'ARS envers les SSIAD
- La prise en charge systématique et intégrale des actes infirmiers
- Une politique claire de soins et d'accompagnements à domicile

Après en avoir pris connaissance, l'ensemble les conseillers présents, votent à l'unanimité ce projet de motion.

#### **5. Autorisation signature des baux de chasse**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le maire à signer le bail d'une durée de trois ans, renouvelable, autorisant la société de chasse du Vernet Sainte Marguerite à chasser sur les terrains communaux et sectionaux.

#### **6. Tarifs salle des fêtes**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de modifier les tarifs de la salle des fêtes du village. Ils sont ainsi fixés :

Pour les habitants du village :

- 1 WE : 80 euros
- ½ journée : 40 euros

Pour les extérieurs au village :

- 1 WE : 150 euros
- ½ journée : 80 euros
- Gratuit pour les associations de la commune

## **7. Décision modificative FPIC Communauté de Communes**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget principal de la COMMUNE de l'exercice 2017

### CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
014	739223	Fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales	5 500.00
Total			5 500.00

### CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	60622	Carburants	500.00
011	60628	Autres fournitures non stockées	1 000.00
011	60633	Fournitures de voirie	500.00
011	6064	Fournitures administratives	300.00
011	615231	Travaux sur réseaux – voirie	200.00
011	61551	Matériel roulant	1 000.00
011	6232	Fêtes et cérémonies	1 000.00
011	6257	Réceptions	500.00
011	6288	Autres services extérieurs	500.00
Total			5 500.00

## **8. BATIMENTS COMMUNAUX – CONSTRUCTION D'UN LOCAL TECHNIQUE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget principal de la COMMUNE de l'exercice 2017

### CREDITS A OUVRIR

Opération	Chapitre	Article	Nature	Montant
10 002	23	2313	Constructions	15 000.00
	Total			15 000.00

### CREDITS A REDUIRE

Opération	Chapitre	Article	Nature	Montant
10 004	21	21578	Autres matériels et outillage de voirie	15 000.00
	Total			15 000.00

## **9. Admission en non valeur sur le budget annexe de l'assainissement**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que certaines factures dues au Service de l'Assainissement restent à ce jour impayées malgré toutes les relances et procédures engagées par Monsieur le Trésorier de St Amant Tallende ; par conséquent il ya lieu de les admettre en non-valeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire les montants ci-dessus mentionnés en non-valeur, à l'article 6541 sur le budget annexe de l'Assainissement.

## **10. Changement d'opérateur pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de changer d'opérateur à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;

Donne son accord pour que la collectivité accède au service iXChange de JVS-Mairistem pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

## **11. Convention pour la garde des animaux capturés**

La convention fourrière signée avec l'Association Protectrice des Animaux arrive à échéance le 31 décembre 2017.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'une fourrière pour animaux. Il délègue cette fourrière à l'A.P.A. du Puy de Dôme, située à l'adresse suivante, « Les bas Charmets » 63360 GERZAT, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Le Conseil municipal autorise donc le Maire à signer la convention pour la garde des animaux capturés avec l'association A.P.A. du Puy de Dôme.

## **12. Avenant Contrat Enfance Jeunesse**

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que suite à l'intégration de la commune du Vernet Sainte Marguerite dans le Contrat Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes du Massif du Sancy et de la signature d'un avenant pour la commune du Mont Dore, l'ensemble des signataires du Contrat Enfance Jeunesse ont à délibérer pour autoriser Le Président et les Maires à signer cet avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser le maire à signer l'avenant du Contrat Enfance Jeunesse.

### **13. Questions diverses**

- Repas des aînés

Le repas des aînés se déroulera le samedi 9 décembre 2017 à 12h au Puy d'Alou.

- Demande d'échange de terrains

M. CARBOLET Emeric et Madame DABERT Mélanie ont fait une demande en mairie pour procéder à un échange de terrain avec la commune. Le conseil municipal donne un accord de principe. Ce dossier sera traité avec les autres demandes de même type dans les mois à venir.

- Emploi Ecole Notre Dame

Suite à la suppression des CAE, l'OGEC de l'Ecole Notre Dame se trouve dans l'obligation de recruter un CDI 27 H par semaine. Il manque à l'OGEC 10.000 euros pour créer le poste (différence entre le contrat aidé et le CDI). Une demande d'aide a donc été faite auprès de la mairie pour les aider à financer ce dernier car, sans création de cet emploi, l'Ecole Notre Dame sera dans l'obligation de fermer.

Sans école au Vernet, la scolarisation des 41 enfants de la commune, inscrits dans les écoles des communes voisines, coûterait 26.650 euros au minimum (calcul effectué sur la base actuelle, appelée à évoluer). Le conseil municipal donne donc un accord de principe pour inscrire dans le prochain budget une aide en faveur de l'OGEC de l'Ecole Notre Dame.

Le conseil municipal s'engage aussi à verser une aide, à déterminer en fonction des devis, pour améliorer les repas de la cantine.

- Bail

Le conseil municipal autorise le maire à dénoncer le bail signé avec Monsieur DRIEUX Michel, d'exploitation de terrains communaux, suite au départ en retraite prochain de ce dernier.

- Travaux de Monne

Travaux sur la traverse de Monne : la remise en état de la totalité de la traverse se terminent.

- Point sur l'accessibilité

La commune doit terminer les travaux d'accessibilité de l'école Notre Dame